

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

A Paris, le 6 mai 2021

## Compte-rendu du comité technique ministériel du 6 mai 2021

Présidente de séance : Sophie DELAPORTE

Participants : Jean-Christophe LEROY - Christine HEUZE - Stéphane TOUZET - Thierry ELEOUET - Gisèle VIMONT - Catherine HOBENICHE - Xavier SIMON - Martine BALLAND - Nicolas GILOT

### Nous ne confinerons pas nos revendications

#### ✓ A RETENIR DE CE CTM

- ⊕ **Déclaration intersyndicale ASMA** : le MAA entend tout à fait la déclaration syndicale et se réjouit de l'unité syndicale à ce sujet. [En savoir plus...](#)
- ⊕ **Prime informatique (enseignement agricole)** : le guichet unique a refusé la prime d'équipement informatique pour les professeurs documentalistes. Une solution est recherchée pour la compenser.
- ⊕ **RIFSEEP des directeurs d'établissement** : le ministre a annoncé avoir obtenu auprès du guichet unique des montants conformes aux demandes, voire plus avec notamment une révision possible en 2022. Nous n'avons aucun chiffre à cette heure !
- ⊕ **Covid 19 : vers le bout du tunnel ?** Le télétravail reste pour l'instant la règle jusqu'au 9 juin au moins et des adaptations seront proposées ensuite avec une montée en puissance pour le retour en présentiel ...
- ⊕ **Stratégie vaccinale et tests : où en sommes-nous ?** Le MAA suit les priorités gouvernementales et la vaccination des agents se fait actuellement principalement avec l'Astra Zeneca pour les plus de 55 ans.

- ⊕ **Autotests dans l'enseignement agricole** : les établissements de l'enseignement agricole seront livrés comme les établissements de l'éducation nationale, de façon graduée du 3 au 10 mai .... Mais la livraison a du retard et à ce jour aucun autotest n'a été livré !
- ⊕ **Circulaire Premier ministre** du 10 mars 2021 sur la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines : le « petit ministère de l'agriculture » va s'employer à mettre en œuvre cette circulaire. [Pour en savoir plus...](#)
- ⊕ **Mobilité** : l'interprétation, faite par le MAA de la circulaire, imposerait un seul cycle de mobilité et le reste se réaliserait au fil de l'eau. Les échanges en CT DDI (ministère intérieur) sont différents.
- ⊕ **FEADER** : les négociations avec Régions de France ont repris. Elles ne doivent plus tarder afin que le transfert des effectifs ne se fasse pas dans la précipitation.
- ⊕ **Dialogue social au ministère** : un projet de note d'organisation de ce dialogue entre l'administration et les organisations syndicale est proposé par l'administration.

## AU SOMMAIRE

A retenir de ce CTM .....	1
En préambule de ce ctm, l'administration répond aux déclarations liminaires des organisations syndicales .....	2
Point d'information sur la circulaire du premier ministre du 10 mars 2021 .....	2
Le dialogue social au MAA .....	4
Réorganisation du bureau du cabinet .....	4
Recrutement dans l'Enseignement Agricole.....	4

## COMPTE-RENDU FO AGRICULTURE DÉTAILLÉ

### EN PRÉAMBULE DE CE CTM, L'ADMINISTRATION RÉPOND AUX DÉCLARATIONS LIMINAIRES DES ORGANISATIONS SYNDICALES

- ✚ **Concernant l'ASMA et l'organisation spécifique des ASMA locales :** le MAA ne souhaite pas remettre en cause les choix et les politiques des ASMA locales.
- ✚ **Concernant la situation sanitaire et le retour en présentiel :** jusqu'au 9 juin, le télétravail reste la règle. Il nous faudra ensuite organiser le retour progressif en présentiel. Les structures devront rester bienveillantes sur le télétravail (1 à 2 jours) et pas forcément uniquement pour les agents effectuant du télétravail habituellement.
- ✚ **Concernant la vaccination, quelques informations :** les agents de plus de 55 ans en abattoirs, dans les SIVEP et de l'enseignement sont des agents prioritaires. Tout doit être mis en œuvre dans les services pour faciliter leur vaccination.

Le périmètre, assuré par le MAA, est l'administration centrale, services déconcentrés (DRAAF, DDI) ainsi que l'enseignement agricole. **Le bilan :** toutes les doses (en interministériel) n'ont pas été utilisées.

- ✚ **Situation des services :** influenza, accompagnement de la filière bovine, gel... : les agriculteurs sont dans la détresse et notre ministère se doit de les accompagner. La mise en œuvre des annonces faite par le ministre concernant tous les agriculteurs touchés, est une priorité et le ministère est reconnaissant envers ses agents mobilisés. Il y a un cap difficile à passer. Des demandes d'effectifs complémentaires ont été recensées et un arbitrage interministériel est en cours.
- ✚ **Examens (enseignement agricole) :** le MAA suit les directives du ministre de l'éducation nationale et adapte au besoin.

### POINT D'INFORMATION SUR LA CIRCULAIRE DU PREMIER MINISTRE DU 10 MARS 2021

Le « **PETIT MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE** » (dixit la SG du MAA) va s'employer à mettre en œuvre cette circulaire.

Elle marque une volonté gouvernementale de renforcer la présence de l'état au niveau du territoire. Il est nécessaire de déplacer le centre de gravité des décisions vers les territoires. Les préfets proposeront tout ce qui leur paraît nécessaire dans leur territoire

- ✚ **La circulaire donne des outils budgétaires et RH**

Le fil rouge de la circulaire est de donner plus de visibilité aux services déconcentrés en définissant les budgets et en mettant les crédits plus tôt à disposition. La période budgétaire quant à elle sera plus longue.

## ► Sur le volet budgétaire :

### ✓ L'emploi de ces ressources :

Pour le MAA, le fléchage des crédits demeure nécessaire pour certains types d'actions. Les reports des crédits non utilisés seront plus difficiles à remettre en place, c'est une certitude.

### ✓ Le dialogue de gestion :

Il est conforme à ce que fait le MAA depuis de nombreuses années.

### ✓ L'exécution :

Le projet est porté par le ministère des finances. L'aval de la dépense passera par la DGFIP bien que le MI « pousse » pour que les dépenses des SGC (BOP 354) passent par lui. Le MAA expérimentera, en 2022 et conjointement avec le MTE, un centre de gestion financier.

### ✓ Quid des crédits ?

Le préfet de région est responsable de BOP. Une forte partie de l'activité du ministère est liée à des cofinancements européens. Ces fonds seront donc ciblés et ne pourront pas être utilisés à autre chose. Les préfets s'appuient sur leurs directions pour les dépenses en venant chercher l'expertise des cadres dans les services compétents.

Les préfets auront plus de pouvoirs mais ils seront encadrés par de nombreux fléchages identifiés en amont et par les obligations réglementaires.

Les ministères ne disparaissent pas dans cette circulaire. Les priorités d'actions seront toujours définies à partir des ministères.

A noter : le MAA est dans le démarrage compliqué des SGC qui aujourd'hui manquent de fluidité.

### ✓ Quid des agents du centre de prestations comptables mutualisés (CPCM) ?

La question du transfert d'emplois est en discussion avec les ministères des finances et l'intérieur mais l'équivalent en ETP transférés ne sera pas celui des effectifs en place aujourd'hui en CPCM.

### ✓ Fongibilité des crédits fléchés comme fonds européens

Les préfets devront évaluer leurs besoins dans leur département. Il n'y aura pas de transfert d'emplois sur la gestion 2021.

### ✓ Le choix des responsables de structure :

Il s'effectue dans un cadre qui n'a pas vocation à disparaître et dans le respect des plafond d'emplois de chaque ministère.

### ✓ Les lignes directrices de gestion (LDG) n'ont pas vocation à disparaître :

C'est le rôle de l'administration centrale qui définit le cadre. Ainsi, le MAA n'envisage pas de déconcentrer les déroulements de carrière qui doivent être régulés de manière nationale ou régionale selon la taille des corps.

### ✓ Mobilités - recrutements :

La liberté de gestion des emplois par les préfets reste limitée au cadre des schémas d'emploi et priorités légales.

Le MAA présente, comme une évidence que, dès 2022, il n'y aura plus qu'un seul cycle général de mobilité et que le reste se fera au fil de l'eau.

Une mission interministérielle est en cours sur les définitions, qualifications, cotations, fiches de postes...

**FO Agriculture** rappelle l'annonce faite par le secrétaire général du ministère de l'intérieur comme quoi l'obligation d'un cycle commun à tous les ministères n'interdit nullement à ces derniers le recours à un ou deux cycles supplémentaires en complément du fil de l'eau.

### ✓ Déconcentration de la gestion de certains agents :

Celle-ci aura lieu pour les corps à effectifs suffisants (B et C). Le rôle des IGAPS est important et le MAA ne veut pas le perdre. Il est rappelé que les services centraux élaborent la politique publique et sont un organe d'évaluation et de contrôle mais ils ne sont pas en charge de la mise en œuvre et du pilotage des politiques.

## ► Sur le volet RH :

### ✓ 2 500 agents mais où sont-ils ?

Dans cette même circulaire du 10 mars, le Premier ministre se félicite d'affecter 2 500 agents supplémentaires dans les services départementaux de l'État en 2021. Ces postes seront créés dans les autres ministères mais pas au MAA malgré un manque évident d'effectifs pour assurer des missions reconnues prioritaires telles que la sécurité sanitaire des aliments (mission régaliennes rappelons-le !).

De plus, la déconcentration des décisions RH au MAA doit se faire au niveau de la région mais non au niveau du département.  
Une révision des LDG sera donc nécessaire.

✓ **Les contractuels :**

Le MAA travaillera sur la déconcentration des « vacataires » dans un premier temps. Il y a une demande forte des DRAAF et des DDT dans ce domaine et il faudra en tirer les conclusions pour continuer ensuite cette déconcentration.

✓ **Les experts de haut niveau :**

Ils seront, contrairement à aujourd'hui, positionnés au niveau du préfet de Région. Pour le MAA, il n'y a pas de retard car une partie des experts a déjà été déployée au niveau des DRAAF et le souhait est de continuer dans ce sens.

✓ **La chaîne de commandement :**

Les préfets auront la main sur nos missions, les verrous sautent. Les pressions existantes ne vont-elles pas s'amplifier avec les pouvoirs donnés aux préfets ?

✓ **Les compétences techniques :**

Sur ce point, l'administration se veut rassurante en spécifiant qu'elles ne sont pas interchangeables.

**Pour FO Agriculture**

- Le MAA doit se saisir de la possibilité de maintenir ses 3 cycles de mobilités afin d'assurer une meilleure transparence et une égalité de traitement contrairement au fil de l'eau.
- Les prérogatives et pouvoirs des « experts de haut niveau » doivent être bien formalisées sans quoi ces derniers risquent d'être affaiblis voire ignorés.
- La déconcentration RH est une nouvelle brèche dans la chaîne de commandement. Sans faire de procès d'intention aux préfets, c'est un cran de sécurité supplémentaire qui saute face à la pression qui pèse sur les agents en charge du contrôle. Nous regrettons, à cette occasion, une nouvelle fois, que nos revendications en matière de sécurité juridique des agents restent sans réponse concrète depuis des années maintenant.
- Cette circulaire du 10 mars contribue à la "destruction" de notre service public avec plusieurs objectifs :
  - \* banaliser les profils ministériels exerçant au niveau départemental ;
  - \* couper les chaînes ministérielles ;
  - \* renforcer l'arbitraire dans la gestion des agents ;
  - \* affaiblir les droits collectifs nationaux par renvoi à la négociation locale ;
  - \* développer la précarisation de l'emploi public (la note de [service SG/SRH/SDCAR/2021-317 du 30 avril 2021](#), de 46 pages, a été publiée en toute discréption sur le sujet !).

et enfin donner l'ouverture à l'arbitraire et au clientélisme !

## LE DIALOGUE SOCIAL AU MAA

Suite au CTM du 5 mars dernier, le SRH a proposé une nouvelle organisation des débats au CTM en fixant 4 axes : **la durée et la densité du CTM, le traitement des questions diverses, la qualité des débats dans les instances et la participation des experts.**

Au vu des échanges, l'administration a demandé aux OS de faire remonter les remarques afin de proposer une nouvelle organisation.

Une nouvelle version du document sera examinée lors d'un tout prochain CTM.

## RÉORGANISATION DU BUREAU DU CABINET

Ce point est reporté à une date ultérieure.

## RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Ce point est reporté à une date ultérieure.

## QUESTIONS DIVERSES

Retrouvez [les questions diverses](#) sur notre site